

# BULSAC

## Bulletin <sup>des</sup> Sociétés anciennes et contemporaines

Siège et secrétariat :

680, avenue du Président Léon Mba

Institut de Recherche en  
Sciences Humaines (IRSH)

Libreville (Gabon)

ISSN 2958-8170

Numéro 8, décembre 2023

La complexité de la structure tarifaire du kilowattheure  
(kWh) d'électricité au Gabon, 1963-1986, p. 5

Essai d'explication de la militarisation des régimes africains, p. 9

Les enfants de la rue à Libreville : quel avenir ?, p. 12

Histoire, Archéologie et Sciences connexes

2023



# *BULSAC (Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines)*

ISSN 2958-8170 (print)

Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC)

Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST/Gabon)

Le BULSAC (Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines) est un outil de communication et d'échanges au sein et en dehors du Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines.

Ce bulletin a pour but de valoriser et de promouvoir les travaux et les publications en histoire, en archéologie et dans les sciences connexes. Ces travaux et publications paraissent sous forme de fiches techniques, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Le Bulletin paraît au rythme d'un numéro par semestre.

## **Comité éditorial :**

Dr Robert Edgard Ndong, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Martial Matoumba, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Judicaël Etsila, Maître de recherche (CAMES)

Dr Lucien Manokou, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Fabrice Nfoule Mba, Maître de recherche (CAMES)

Dr Fred-Paulin Abessolo Mewono, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Hervé Essono Mezui, Chargé de recherche (CAMES)

Dr Eric Damien Biyoghe Bi Ella, Maître de recherche (CAMES)

Dr Stéphane William Mehyong, Chargé de recherche (CAMES)

Dre Olive Pulchérie Itoumba, Chargée de recherche (CAMES)

## **Directeur de publication :**

Dr Lucien Manokou, Chargé de recherche (CAMES),

Chef du Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC)

## **Coordination scientifique et secrétariat de rédaction du BULSAC :**

Dr Martial Matoumba

Dr Robert Edgard Ndong

Dr Judicaël Etsila

## **Site internet et e-mail du BULSAC :**

<https://bulsac.com> (ISSN : 2958-8189 - online)

[bulsac.irshgabon@gmail.com](mailto:bulsac.irshgabon@gmail.com)

## **Nom et adresse de l'éditeur :**

Département Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines (DESAC),

680, avenue du Président Léon Mba, Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)

Libreville (Gabon)

## **Conception et réalisation du bulletin :**

Dr Martial Matoumba

**Les textes publiés dans ce bulletin le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.**

## Sommaire

Dr Stéphane William MEHYONG

La complexité de la structure tarifaire du kilowattheure (kWh) d'électricité au Gabon, 1963-1986.....5

Dr Eustache MANDJOUHOU YOLLA

Essai d'explication de la militarisation des régimes africains.....9

Dr Judith Rachel RENAMY ZIZA SOUGOU

Les enfants de la rue à Libreville : quel avenir?.....12



# La complexité de la structure tarifaire du kilowattheure (kWh) d'électricité au Gabon, 1963-1986

Dr Stéphane William MEHYONG  
Chargé de recherche  
IRSH/CENAREST  
[Mehyongstephane@gmail.com](mailto:Mehyongstephane@gmail.com)

## Introduction

Le 2 novembre 1963, le gouvernement confie à la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), dont il est l'actionnaire majoritaire, le monopole d'exploitation du réseau électrique du pays<sup>1</sup>. De cette opération, il lui enjoint d'appliquer dès le 22 novembre suivant une tarification du kWh<sup>2</sup> qui imbrique des enjeux économiques, mais aussi d'aménagement du territoire compte tenu d'une absence d'interconnexion unique des réseaux. Ces enjeux se traduisent par des investissements directs et autres mécanismes de l'État afin à la fois d'abaisser le coût de l'électricité et de soutenir l'électrification des centres de moindre importance<sup>3</sup>. Celle-ci soulève de grosses difficultés tenant au coût élevé des investissements nécessaires et à la demande solvable très réduite, cause de grave déficit<sup>4</sup>. Cet interventionnisme produit des résultats satisfaisants en faisant passer le nombre de centres électrifiés de 5 en 1963 à 18 en 1975, puis à 26 en 1986<sup>5</sup>. Cependant, il complexifie la structure tarifaire du kilowattheure au point que la rentabilité de la SEEG en est affectée. En réaction, entre 1984 et 1986, des propositions de réajustements sont élaborées. C'est cette complexité aux résultats contrastés que le présent texte tente de démêler. Scindée en trois étapes, cette critique de la politique tarifaire abordera en premier lieu la nomenclature et les fortes hausses tarifaires. Ensuite, elle examinera les inconvénients résultant de la complexité de la structure tarifaire, pour terminer sur les pistes proposées pour y remédier.

## 1. La nomenclature et les fortes hausses tarifaires

### 1.1. La nomenclature des tarifs appliqués

La SEEG trouve sa rémunération auprès des abonnés sur la base des tarifs fixés par le gouvernement. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1964, elle répartit ses abonnés en deux catégories : basse tension (BT)<sup>6</sup> et haute tension (HT). Étant donné le système interconnecté unique, la notion de tarif prend en compte les différences entre les réseaux<sup>7</sup>. Elle varie géographiquement à l'exception du tarif résidentiel «social» (tarif BT). Celui-ci est constant pour l'ensemble des réseaux SEEG et à deux tranches entre 1 et 2 kilowatts (kW) pour les abonnés à faible demande<sup>8</sup>. Outre ce tarif, il existe, en ce qui concerne la BT à Libreville, un tarif résidentiel «*Éclairage et usages domestiques*» (entre 3 et 12 kW en monophasés) avec trois tranches dégressives en fonction de la consommation en 1971. À Port-Gentil et dans l'intérieur du pays, ce tarif est plutôt constitué de deux tranches dégressives. Il côtoie un autre tarif BT non résidentiel nommé «*petite force motrice*» à tranche unique (de 15 à 54 kW en triphasés)<sup>9</sup>. Quel que soit le réseau et excepté le tarif social, les tarifs BT sont composés d'un prix de base correspondant au montant de la consommation de l'abonné (part variable calculée en multipliant la quantité de kWh par le prix du kWh), plus la taxe sur le chiffre d'affaires de 8 %. Les deux tarifs HT comprennent quant à eux une prime mensuelle par kW souscrit pour tous les réseaux à l'exception de Libreville qui applique des tarifs de pointe et hors pointe. Diverses contributions à Libreville et Port-Gentil uniquement sont incluses dans les tarifs BT non sociaux et HT<sup>10</sup>.

### 1. 2. De fortes hausses tarifaires à Libreville et Port-Gentil et la question commerciale

En 1969, les tarifs plutôt bas à Libreville et à Port-Gentil proviennent du fait que la SEEG y réalise l'essentiel de ses ventes. En effet, 53 % des ventes globales se cristallisent à Port-Gentil, et l'effet de cette réalité commerciale se traduit par un tarif moyen à 27,1 francs CFA (34,1 francs CFA/kWh moyen BT et 20,1 francs CFA/kWh moyen HT). Libreville talonne en captant 44 % des ventes globales, conduisant à un tarif moyen de 29,97 francs CFA (34,35 francs CFA/kWh moyen BT et 25,6 francs CFA/kWh moyen HT). Les autres centres cumulent à 1 % des parts des ventes avec un tarif moyen à 43,2 francs CFA (38,9 francs CFA/kWh moyen BT

1. Journal officiel de la République gabonaise (JORG) du 1<sup>er</sup> janvier 1964, *Loi n° 43/63 du 2 novembre 1963 portant transfert à l'Etat Gabonais les biens, droits et obligations de la Compagnie Centrale de Distribution d'Énergie Electrique au Gabon*, p.5.

2. République gabonaise, Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, *Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1966-1970*, décembre 1965, p.349.

3. JORG du 1<sup>er</sup> janvier 1964, *Loi n° 45/63 du 22 novembre 1963 portant création d'un Fonds National de Péréquation des tarifs d'électricité*, p.5-6.

4. République gabonaise, Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, op. cit., p.356-357.

5. République gabonaise, Ministère du Plan, du Développement et de la Statistique, Commissariat au Plan, *Deuxième Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1971 - 1975*, décembre 1970, p.48.

6. République gabonaise, Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, op. cit., p.357.

7. République gabonaise, Ministère de l'Économie, des Finances et des Participations, Direction générale de l'économie, *25 ans d'économie gabonaise 1960/1985*, décembre 1986, p.64.

6. La BT est proposé en branchements monophasés et/ou triphasés.

7. Banque Mondiale (BM)/SOFRECO, rapport 70651, *Analyse du Cadre des Infrastructures au Gabon*, septembre 2007, p.58.

8. PNUD/BM, Rapport 691 5-GA, *Gabon : Problèmes et choix énergétiques*, juillet 1988, p.53.

9. Commission des Communautés Européennes, rapport VIII/1322/72-F, Direction générale de l'aide au développement, Direction des échanges commerciaux et du développement, *Les conditions d'installation d'entreprises industrielles dans les Etats africains et malgache associés, volume 12 : République gabonaise*, décembre 1972, p.57-58.

10. PNUD/BM, Rapport 691 5-GA, op. cit., p.53, 104, 105.

et 47,54 francs CFA/kWh moyen HT)<sup>11</sup>. Il en ressort est que l'amplitude de la demande a une incidence sur le niveau des tarifs. Entre 1969 et 1985, les ventes globales d'électricité nonuplent de manière exceptionnelle, en grande partie tirées par le réseau librevillois qui profite du développement administratif et économique de la ville. En 1985, ce réseau représente 60 % de la demande, contre 33 % répartis également entre Port-Gentil et Franceville, et seulement 7 % dans les autres centres<sup>12</sup>. Logiquement, on se serait attendu à ce que les tarifs moyens y devinssent les plus attractifs, surtout que le remplacement du thermique par l'hydraulique depuis 1972 avec la mise en service du barrage de Kinguéle a réduit les coûts d'exploitation. Paradoxalement, de fortes hausses des tarifs sont observées (116 %) à Libreville, Port-Gentil (94 %) et dans le reste du pays (42 %)<sup>13</sup>. Pour appréhender ces variations, il faut scruter les fondements de la politique électrique du pays dont découle la structure tarifaire.

## 2. La complexité de la structure tarifaire et ses inconvénients

### 2.1. Une tarification imbriquée à des subventions croisées : le règne de la péréquation

Les niveaux tarifaires sont officiellement établis pour refléter les coûts généraux liés à l'approvisionnement d'électricité dans chaque exploitation. Toutefois, il y a un certain montant de subventions croisées qui s'appuie sur Libreville et Port-Gentil, par une contribution spéciale prélevée (5 % des recettes annuelles de 0 à 10 millions de francs CFA, 10 % au-dessus de 10 millions de francs CFA), et allouée au Fonds national de péréquation des tarifs d'électricité (FNPDT) depuis le 22 novembre 1963. À l'aide de cette ressource, le FNPDT accomplit sa mission : permettre grâce à une péréquation des tarifs du kWh, le développement des centres ruraux<sup>14</sup>. *Grâce au fonds [...] le Gouvernement peut poursuivre sa politique d'électrification des régions, politique qui contribue fortement à la fixation des populations [...] permet également aux habitants des centres ruraux de se sentir moins défavorisés par rapport à leurs concitoyens des villes*<sup>15</sup>. Cependant à partir de 1965, « les ressources de ce fonds sont limitées et ne peuvent couvrir le déficit que de quelques centres »<sup>16</sup>. Le gouvernement renfloue par conséquent les caisses du FNPDT par des hausses des contributions spéciales entre 1972 et 1986. Les enjeux

d'aménagement du territoire prennent le dessus sur les enjeux économiques dans la structure tarifaire. En effet, dans les marchés électriques compétitifs, les industriels paient généralement 40 à 60 % de moins que les particuliers en raison des coûts de service plus faibles. Or au Gabon en 1969, seul le marché de Port-Gentil est compétitif avec un tarif HT 40 % inférieur au tarif BT (25,5 % à Libreville). En 1985, après des hausses des contributions spéciales, plus fortes sur tarifs HT que BT non social, ces écarts se réduisent à 12 % à Libreville et Port-Gentil : finalement il n'y a plus de marché compétitif<sup>17</sup>.

### 2.2. Un défaut de rentabilité de la SEEG généré par les tarifs et l'opacité de la facturation

Quelle que soit la localité, les équipements du réseau appartiennent au gouvernement qui assume la responsabilité du financement et de la construction, ainsi que des prêts partiellement remboursables; la SEEG se contentant de l'exploitation. Cette omniprésence, qui inclut par ailleurs les subventions croisées des tarifs, ne permet pas à la SEEG d'être rentable. Cela est en outre accru par l'existence de tarifs préférentiels à l'endroit de certains gros consommateurs HT se trouvant être aussi les actionnaires (COMUF, COMILOG). Par ce dispositif, les profits de ces actionnaires ne sont pas réalisés par rémunération du capital, mais plutôt par le biais de la tarification<sup>18</sup>. Dans un autre registre, deux coûts spécialisés sont repris dans la facturation d'électricité à Libreville et Port-Gentil, suite à une décision du gouvernement du 6 avril 1963<sup>19</sup>. C'est à ce titre que ces deux municipalités prélèvent une contribution par kWh vendu, qui couvre les coûts d'investissement liés à leur réseau de distribution afin de contrôler leur développement. Par ailleurs, les abonnés y sont facturés pour une autre contribution cette fois-ci à un fonds d'équipement de la SEEG destinée à couvrir le service de la dette. Les désavantages de ces deux contributions découlent des systèmes de facturation et de comptabilité excessivement complexes requis par la SEEG : les abonnés ont du mal à comprendre leurs factures et les charges destinées à couvrir les investissements sont difficilement déchiffrables<sup>20</sup>. En filigrane, les performances financières de la SEEG sont diffusées à travers une structure tarifaire sans réels objectifs de rentabilité. Elles commencent même à susciter des pistes de réflexion.

## 3. Les propositions de réajustement de la tarification

### 3.1. L'étude tarifaire élaborée par la SEEG

En 1984, la SEEG profite du Cinquième Plan quinquennal de développement du pays (1984-1988) pour proposer des

11. Commission des Communautés Européennes, rapport VIII/1322/72-F, op. cit., p. 57-58.

12. PNUD/BM, Rapport 691 5-GA, op. cit., p.44.

13. Les pourcentages de hausses des tarifs moyens sont obtenus en exploitant les données contenues dans : PNUD/Banque Mondiale, Rapport 691 5-GA, op. cit., p.104-105.

14. JORG du 1<sup>er</sup> janvier 1964, *Loi n° 45/63 du 22 novembre 1963...*, op. cit. p.5-6.

15. République gabonaise, Ministère du Plan, du Développement et de la Statistique, Commissariat au Plan, op. cit., p.48.

16. République gabonaise, Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, op. cit., p.357.

17. BM/SOFRECO, rapport 70651, op. cit., p.57.

18. PNUD/Banque Mondiale, Rapport 691 5-GA, op. cit., P.56, 59.

19. *Ordonnance N° 24/PR-MI-T.C. du 6 avril 1963, portant organisation des municipalités gabonaises et déterminant leurs règles de fonctionnement, et les textes modificatifs subséquents*, p.125.

20. PNUD/Banque Mondiale, Rapport 691 5-GA, op. cit., p.53, 59.



innovations au niveau de la tarification du kWh. Elle entame ainsi une étude tarifaire détaillée afin de compléter son plan d'investissements 1984-1988, ainsi que d'autres plans d'aménagement du réseau pour le début des années 1990. La structure tarifaire mise au point est une version simplifiée de celle en vigueur depuis 1963. Elle a deux composantes majeures, une prime mensuelle fixe à la puissance et un prix proportionnel de l'énergie consommée pour tous les tarifs. Les niveaux tarifaires proposés tiennent compte du principe de rendement économique, sous réserve des contraintes liées aux politiques imposées par le service public (subventions croisées) et les besoins financiers provenant de la production, afin d'assurer une marge bénéficiaire brute suffisante pour faire face au financement des investissements futurs<sup>21</sup>. Par ailleurs, les subventions croisées sont maintenues pour les tarifs BT, mais supprimées pour la HT. Cette piste constitue pour la SEEG un compromis pratique entre objectifs économiques et sociaux : les coûts marginaux élevés à long terme pour l'approvisionnement dans les exploitations de Franceville et des autres centres de l'intérieur sont couverts par les abonnés HT et les grands consommateurs BT à Libreville et Port-Gentil. Une fois les coûts marginaux à long terme établis, les niveaux tarifaires de base sont ajustés suivant un facteur (le péage) tenant compte des éléments de la politique en matière de financement des investissements<sup>22</sup>.

### 3.2. Les recommandations de la Banque Mondiale (BM)

En 1986, le gouvernement sollicite le Fonds Monétaire International (FMI) et la BM, pour faire face à la crise économique et financière minant le pays suite au contre-choc pétrolier de 1985-1986. Après la révision à la baisse en début 1986 des prévisions de la demande d'électricité à long terme établies en 1984 par la SEEG, la BM déduit que la plupart des plans d'aménagement du réseau doivent être réoptimisés. C'est pourquoi, elle recommande que l'étude tarifaire soit mise à jour afin d'une part, de tenir compte des plans d'aménagement optimisés du réseau (en particulier en ce qui a trait à l'établissement des coûts marginaux d'approvisionnement à long terme) et des modifications de la courbe de charge et des modes de consommation envisagés à la suite du ralentissement économique de 1986; et d'autre part, d'assurer un fonds de roulement suffisant<sup>23</sup>. Elle examine également une proposition visant à réformer le service public en matière d'électricité. Les objectifs sont d'intensifier l'uniformisation du secteur électrique et transformer la SEEG en entreprise à but lucratif. Le résultat attendu est l'établissement d'un système simplifié de comptabilité et de facturation d'électricité. Cependant des difficultés sont à craindre avec cette conversion de la SEEG (pertes des ressources régionales, accroissement du coût de l'électricité

dans les centres ruraux). La BM recommande alors que cette réforme soit revue, de préférence à la suite d'une évaluation approfondie des finances et de la gestion des opérations du secteur électrique. Entretemps, les tarifs préférentiels doivent être supprimés, dans le but de contribuer précocement à un assainissement de la comptabilité du secteur<sup>24</sup>.

### Conclusion

Le présent texte a mis en lumière que la complexité de la structure tarifaire du kWh émane des enjeux qui l'ont sous-tendu. En réalité, la vision de la politique électrique du gouvernement a conditionné cette structure tarifaire au point d'en faire un instrument au service de l'aménagement du territoire, afin de favoriser l'accès à l'électricité dans des endroits ne remplissant aucun critère de rentabilité. Le défaut d'interconnexion a conduit à fixer des tarifs moyens en fonction des différents réseaux exploités. Ces tarifs, à l'exception du tarif social, étaient censés refléter les coûts généraux liés à l'approvisionnement d'électricité dans chaque exploitation. Mais la réalité en fut autrement, car un système de péréquation des tarifs a prévalu dès 1963, en le faisant supporter par les consommateurs BT non social et HT de Libreville et Port-Gentil. Ce système a servi à financer les infrastructures électriques des localités de moindre importance. Afin de garantir sa pérennité, l'État a procédé à de fortes hausses des tarifs du kWh entre 1972 et 1986. À ce système se sont greffés des tarifs préférentiels du kWh accordés à des actionnaires de la SEEG. Parallèlement, les consommateurs de Libreville et Port-Gentil ont été soumis à deux autres contributions destinées au financement des investissements sur leurs réseaux. Cela a alourdi et rendu opaque la facturation d'électricité. Au final, cette complexité de la structure tarifaire a déteint sur les performances financières de la SEEG. Pour en sortir, des propositions de réformes visant à une meilleure gestion de par une refonte de la facturation d'électricité ont jailli.

### Sources

Banque Mondiale/SOFRECO, rapport 70651, *Analyse du Cadre des Infrastructures au Gabon*, septembre 2007.  
Commission des Communautés Européennes, rapport VIII/1322/72-F, Direction générale de l'aide au développement, Direction des échanges commerciaux et du développement, *Les conditions d'installation d'entreprises industrielles dans les Etats africains et malgache associés, volume 12 : République gabonaise*, décembre 1972.  
Journal officiel de la République gabonaise (JORG) du 1<sup>er</sup> janvier 1964, *Loi n° 43/63 du 2 novembre 1963 portant transfert à l'État Gabonais les biens, droits et obligations de la Compagnie Centrale de Distribution d'Énergie Electrique au Gabon*.

21. *Id.*, p. 55.

22. *Id.*, p. 56.

23. *Ibid.*

24. *Id.*, p. 60.

JORG du 1<sup>er</sup> janvier 1964, *Loi n° 45/63 du 22 novembre 1963 portant création d'un Fonds National de Péréquation des tarifs d'électricité.*

PNUD/Banque Mondiale, Rapport 691 5-GA, *Gabon : Problèmes et choix énergétiques*, juillet 1988.

*Ordonnance N° 24/PR-MI-T.C. du 6 avril 1963, portant organisation des municipalités gabonaises et déterminant leurs règles de fonctionnement, et les textes modificatifs subséquents*, p.125.

République gabonaise, Ministère de l'Économie Nationale, du Plan et des Mines, Commissariat au Plan, *Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1966-1970*, décembre 1965.

République gabonaise, Ministère du Plan, du Développement et de la Statistique, Commissariat au Plan, *Deuxième Plan quinquennal de développement économique et social de la République gabonaise 1971 - 1975*, décembre 1970.

République gabonaise, Ministère de l'Économie, des Finances et des Participations, Direction générale de l'économie, *25 ans d'économie gabonaise 1960/1985*, décembre 1986.



# Essai d'explication de la militarisation des régimes africains

Dr Eustache MANDJOUHOU YOLLA  
Docteur en science politique  
Chercheur au CENAREST/IRSH/GREPOD  
Email : eustache.yolla@yahoo.fr

## Introduction

À la fin de la guerre froide dans les années 1990, l'Afrique a connu des rébellions et des contestations de ses régimes politiques qui ont conduit à l'établissement des démocraties dans plusieurs pays. Aujourd'hui, ces démocraties superficielles sont remises en cause dans le contexte d'une réévaluation de ses relations avec la France et, plus largement, avec l'Occident. Mali, Burkina Faso, Niger puis Gabon, la contagion des coups d'État gagne l'Afrique après les dégâts économiques causés sur le continent par la pandémie de covid-19.

Pourquoi les militaires se mutinent-ils? Qu'est-ce qui les pousse à faire des coups d'État ou à déclencher des rébellions? Les interventions militaires sur la scène politique africaine sont-elles souhaitables au regard de l'histoire depuis 1960? Voilà des questions dont les réponses sont difficiles à apporter et qui, de toutes les façons, ne peuvent être que relatives d'un pays à un autre. Tous les pays concernés ici présentent de telles différences (géographique, historique, culturelle, etc.) qu'il est impossible de les insérer dans des schémas explicatifs uniques, tels qu'ils apparaissent par exemple dans les classifications d'Hélène Grandvoinet et Hartmut Schneider (1998)<sup>1</sup>.

La recherche vise à comprendre les phénomènes sociaux, qui sont en constante évolution et uniques à chaque fois. Pour y parvenir, il est souvent nécessaire de comparer et de résumer ces phénomènes. Cependant, en simplifiant pour faciliter la compréhension, on risque de perdre des détails importants. Même des éléments qui semblent insignifiants peuvent être essentiels pour comprendre un sujet. Malgré ce risque, cette simplification est choisie pour éviter de se perdre dans trop de détails. De plus, adopter une approche trop centrée sur la culture ou être trop relativiste peut empêcher la science de progresser.

En tenant compte des limites et des avantages méthodologiques, trois types de théories émergent globalement pour expliquer le phénomène du coup d'État en Afrique : marxistes, développementalistes et corporatistes

que nous allons présenter ici. À ces trois modèles s'ajoute une variable explicative d'ordre contextuel.

## 1. Les explications marxistes

Concernant l'Afrique, les thèses marxistes semblent les moins aisées à soutenir au regard des faits. Selon T. Yannopoulos et D. Martin (1972, p. 847), l'absence d'une bourgeoisie suffisamment forte pour imposer son modèle de développement à toute la société explique les coups d'État. Pour ces deux auteurs, les militaires, en tant que groupe organisé, vont revendiquer ce rôle. M. Benchenane (1984, p. 11) se contente, lui, d'évoquer la lutte des classes dans laquelle l'armée en tant que bourgeoisie naissante défendrait ses intérêts.

Ces thèses marxistes sont insatisfaisantes à plusieurs égards. D'abord, les sociétés africaines sont organisées de telle manière qu'il est difficile de leur appliquer le modèle de la lutte des classes. Aux distinctions sociales modernes fondées sur l'économie et la culture pour l'essentiel, viennent se superposer des structures traditionnelles (ethnies, clans, castes, etc.) qui ont tendance à brouiller les repères et rendent très hasardeuse la définition d'une classe sociale et surtout la fixation de ses limites. Ensuite, les origines diverses des militaires remettent en cause l'éventualité de la formation d'une classe sociale. Enfin, le fait que leur niveau de vie ne soit pas toujours supérieur à celui des civils s'oppose au bon accueil de ce type de raisonnement. Le phénomène des coups d'État est trop complexe pour être réduit dans un schéma simpliste de lutte des classes sociales. Ses manifestations sont suffisamment diverses et ses causes multiples pour être résumées dans une lutte des classes dans laquelle les acteurs globaux n'apparaissent pas clairement.

## 2. Les thèses développementalistes

Les thèses anglo-saxonnes, de nature développementaliste, mettent l'accent sur des considérations politiques, économiques et sociales. Soutenues par des auteurs comme D. Bangoura (1992, p. 137-138), ces thèses apportent plus d'éclaircissements. Il ressort de ces travaux, qui ont eu un large écho en France (J. -P. Pabanel, 1990), que les coups d'État en Afrique peuvent être répartis en trois types. Le premier type, l'intervention des militaires pour des raisons économique-sociales, place ces derniers du côté de la défense des intérêts du peuple et de la lutte contre les inégalités devenues trop criantes. Le deuxième type est le coup d'État militaire qui évite à l'État de perdre son pouvoir, soit du fait d'une menace de séparatisme territorial, soit tout simplement à cause de l'incapacité des dirigeants en place à gouverner effectivement l'ensemble de l'espace géographique national. Le troisième type laisse transparaître l'armée comme l'arbitre du blocage des institutions suite à un désaccord à la tête de l'État entre les acteurs politiques.

1. Si on excepte les luttes anticoloniales et les interventions extérieures, les conflits internes peuvent selon leurs causes être classés en trois catégories : les conflits d'identité fondés sur les différences raciales, religieuses et ethniques; les conflits liés aux ressources dans lesquels il y a compétition pour le contrôle des ressources naturelles ou pour la distribution des richesses; les conflits de gestion des affaires publiques qui concernent la répartition inégale du pouvoir politique ou de l'accès au processus de décision (H. Grandvoinet, H. Schneider, 1998).

### 3. Le modèle corporatiste

L'armée peut aussi agir comme force corporative, c'est-à-dire en tant que force sociale qui défend ses intérêts. C'est par exemple le cas lorsque l'État crée en son sein des gardes présidentielles ou d'autres structures paramilitaires qui rivalisent avec l'armée, ou encore lorsque les revendications statutaires des militaires deviennent trop importantes. Selon M. L. Martin (1990, p. 52),

avec la question du statut de l'institution militaire, et aussi celle des intérêts et des privilèges de ses membres, on touche là à des facteurs plus directement liés à l'interventionnisme. Celui-ci serait une réaction provoquée par le sentiment d'une atteinte – effective ou simplement perçue comme telle – portée aux intérêts corporatifs des militaires. Ces intérêts sont de deux sortes : personnels d'une part et statutaires d'autre part.

Ce qui est concrètement en cause c'est le poids du budget de l'armée dans les ressources du pays, les conditions financières des militaires (traitements et indemnités) et autres avantages matériels. La thèse corporatiste nous propose un quatrième type de coup d'État et dont l'exemple le plus célèbre est sans doute celui de la RCA avec ses mutineries à répétition. Dans les faits, ces différents types d'explication se déclinent de plusieurs façons et les militaires savent en user.

### 4. La variable contextuelle

À ces causes endogènes, il faut ajouter, ou du moins rappeler, le contexte international dans lequel évolue l'Afrique. Comme le soulignait Daniel Bourmaud, depuis les indépendances, les nouveaux États étaient enfermés dans la logique de la guerre froide. La plupart de ces États bénéficiaient de l'encadrement militaire des puissances occidentales et communistes, ce qui assurait une certaine stabilité aux régimes en place. Avec la fin de la guerre froide et le désengagement progressif des grandes puissances du continent africain, on assiste depuis lors à une sorte de libéralisation des forces armées. Pour lui, « dans la mesure où le surdéterminisme des grandes puissances ne joue plus, des situations qui paraissaient bloquées se dénouent » (D. Bourmaud, 1997, p. 126). Avant, le coup d'État se faisait soit contre les intérêts de la puissance tutélaire, souvent l'ancien colonisateur, soit avec sa complicité. Ce n'est plus le cas de nos jours, les militaires sont plus libres de ce point de vue. On est passé en Afrique des situations de guerre comme manifestation des enjeux et des rivalités des superpuissances à celles des guerres civiles comme libéralisation des forces profondes dans les pays africains.

Comment les Africains perçoivent-ils les relations internationales en ce début de 21<sup>e</sup> siècle? C'est une donnée psychologique qui joue de plus en plus sur la motivation des militaires. Ils considèrent, en effet, les Occidentaux trop occupés à régler leurs problèmes avec le monde islamique (guerres du Golfe, en ex-Yougoslavie, en Tchétchénie, en Afghanistan, le conflit israélo-palestinien) ou avec la

Russie (guerre Russie contre l'Ukraine) qu'ils délaisseraient l'Afrique. La Chine, de son côté, concentre son intérêt sur son environnement immédiat, l'Asie étant en matière de sécurité, une zone potentiellement très instable. De plus, il y a aujourd'hui une revendication de la spécificité culturelle africaine qui s'accompagne du rejet de l'Occident et plus globalement de la pression des pays non africains sur le continent. Les Africains appellent à une seconde libération qui concerne essentiellement les potentialités économiques, les ressources naturelles du continent.

En Afrique noire, c'est donc une convergence exceptionnelle de plusieurs éléments qui explique cette montée de la violence. En plus de la fin de l'affrontement est-ouest et des injonctions démocratiques des bailleurs de fonds, il y a entre autres la dégradation de tous les indicateurs macroéconomiques, sociaux et sanitaires, les plans d'ajustement structurel, l'action incontrôlée des multinationales qui abusent souvent de leur pouvoir économique, la mondialisation<sup>2</sup>, la dette, la détérioration toujours continue des termes de l'échange, l'irresponsabilité de certains dirigeants africains, la circulation des armes, etc. (Pierre Franklin Tavares, 2004, p. 16-17). Tous ces maux contribuent à fragiliser davantage l'État africain qui, depuis les indépendances, a du mal à s'imposer comme acteur principal de l'encadrement politique et social.

### Conclusion

Chacun des modèles présentés ici permet certainement à des degrés divers d'expliquer le phénomène de résurgence actuelle des coups d'État en Afrique. Et au regard de l'ouverture du monde et de l'interdépendance croissante, l'état du système international demeure une variable constante de la remise en cause des institutions démocratiques par les militaires sous le prétexte de l'absence de souveraineté du pays. Les études de cas devraient ainsi pouvoir peser le poids de chaque variable à chaque coup de force des militaires.

### Bibliographie

- BANGOURA Dominique, 1992, *Les armées africaines (1960-1990)*, Paris, C.H.E.A.M.  
 BENCHENANE Mustapha, 1984, *Les régimes militaires africains*, Paris, Publisud.  
 BENCHENANE Mustapha, 1983, *Les coups d'État en Afrique*, Paris, Publisud.  
 BOURMAUD Daniel, 1997, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien.

2. Plusieurs auteurs contestent les avantages de la mondialisation pour les pays africains. Voici par exemple ce qu'en dit Patrice Yengo : « Le reflet immédiat de cette mondialisation sous sa forme « d'identités chaotiques ingouvernables » sur le continent africain a été la multiplication des conflits dont le volume ne cesse d'augmenter passant de onze en 1989 à vingt-deux répertoriés pour l'an 2000. Pour la seule année 1999, l'Afrique a été le théâtre de seize conflits armés. » Patrice Yengo, « Mondialisation, nouvel ordre de la guerre et permanence des conflits en Afrique », *Bulletin du CODESRIA*, nos.3 et 4, 2002, p. 55-65.

GRANDVOINET Hélène et SCHNEIDER Hartmut (dir.), 1998, *La gestion des conflits en Afrique. Un défi permanent*, OCDE.

MARTIN Michel L., 1990, *Le soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l'État prétorien au sud du Sahara*, Toulouse, P.I.E.P.T.

MWAYILA Tshiyembe, 1990, *L'État postcolonial facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1990.

PABANEL Jean-Pierre, 1984, *Les coups d'État militaires en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1984.

TAVARES Pierre Franklin, «pourquoi tous ces coups d'État en Afrique ?», *Le Monde diplomatique*, janvier 2004, pp.16-17.



# Les enfants de la rue à Libreville : quel avenir ?

Dr Judith Rachel RENAMY ZIZA SOUGOU  
Chargée de recherche CAMES  
Psychologue du Travail

Laboratoire de Recherche sur les Espaces de Travail,  
les Identités et le Changement Social (LARETICS/IRSH)

## Introduction

Le rapport, initié par l'UNICEF en 1992 et paru sous le titre *La situation des enfants dans le monde 2000*, dresse un tableau des conditions de vie des enfants à la fin du XXe siècle et lance un appel pressant à la Communauté internationale afin qu'elle intervienne pour faire respecter les droits de chaque enfant, partout dans le monde. Ainsi, pour Koffi A. Annan, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (1997-2006),

il n'est pas de pacte plus sacré que celui que le monde a avec les enfants. Il n'est pas de tâche plus noble que celle de garantir le respect de leurs droits, protéger leur bien-être, leur permettre de grandir à l'abri de la peur et de la misère dans un climat de paix.

Cette citation éveille notre réflexion et nous conduit à interroger la situation des enfants de la rue de Libreville, considérés comme des «enfants abandonnés» dans le cadre de l'environnement gabonais.

Dans la présente note, nous décrivons, dans un premier temps, le milieu dans lequel ces enfants évoluent. Dans un second temps, nous mettons en exergue les spécificités des enfants de la rue dans le contexte gabonais.

## 1 – L'univers des enfants de la rue

La rue est un espace de circulation et de communication. C'est un milieu d'échanges qui, suivant les circonstances, peut se transformer de lieu où l'on passe en lieu d'habitation. Elle a la particularité d'abriter une fraction de la population citadine regroupant les mendiants, les vagabonds, les vendeurs à la sauvette, les musiciens ambulants, etc., auxquels s'ajoutent tous ceux qui utilisent l'espace urbain pour exercer des activités lucratives habituellement rassemblées sous la terminologie de «petits métiers».

Concernant précisément les enfants, l'investissement de la voie publique par cette catégorie de la population n'est pas un phénomène nouveau. En effet, des auteurs comme Charles Dickens et Victor Hugo relevaient déjà ce fait dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles au travers de personnages romanesques, notamment Olivier Twist pour le premier et Gavroche pour le second. Le thème de l'enfance malheureuse et de l'attrait exercé par la rue sur les enfants reste actuel dans la littérature nord-américaine de la même période : Tom Sawyer et Huck-Leberry Fynn de Mark Twain.

Le phénomène de vie et de survie dans la rue, un phénomène universel, a fait l'objet d'un Forum consacré aux pays d'Amérique latine (cf. Forum d'Idées, UNICEF, 1985). Celui-ci a retenu la nécessité, entre autres, d'une différenciation à établir entre les diverses catégories d'enfants et de jeunes concernés.

*La première catégorie*, celle des *Enfants dans la rue* (cf. Poitou 1985), loin d'être la plus importante, se compose principalement d'enfants qui travaillent et qui entretiennent encore des relations plus ou moins régulières avec leur foyer familial. Un grand nombre d'entre eux vont à l'école ; la plupart rentrent chez eux après la journée de travail ; et ils ont presque tous le sentiment d'appartenir à la communauté au sein de laquelle ils habitent.

*La seconde catégorie*, constituée d'«*Enfants de la rue*» proprement dits, considèrent la rue comme leur foyer. C'est là qu'ils cherchent un abri et de quoi manger. Leurs compagnons leur donnent un sens de la famille. Leurs rapports avec leur famille deviennent lointains et ils s'y rendent rarement dans leur foyer (Chazal, 1979).

*La troisième catégorie*, constituée par les «*Enfants abandonnés*», peut être assimilable à la seconde. Ces enfants vivent en effet presque de la même manière que les enfants de la rue. Cependant, ayant rompu toutes relations avec leur famille biologique, ils ne dépendent que d'eux-mêmes tant sur le plan de la survie matérielle que de leur survie psychologique.

## 2. Cas spécifiques de l'environnement gabonais

### 2. 1. Problématique des enfants de la rue

Dans le contexte de précarité économique caractérisant la vie urbaine au Gabon, l'exode rural et l'urbanisation massive ont induit les difficultés de logement, la multiplication des taudis ou bidonvilles et l'éclatement de la cellule familiale. L'enfant, particulièrement marqué par des conditions économiques défavorables et l'histoire familiale, frustré par le manque de satisfaction de ses besoins, ne rêve que d'évasion.

Selon les témoignages recueillis au cours de notre enquête auprès de six (6) personnes contactées, devenues adultes et ayant grandi dans la Capitale gabonaise, les souvenirs de leurs expériences dans la rue durant leur enfance se traduisent en termes de «débrouillardise». Pour se détourner de l'ennui des périodes de vacances scolaires, ces enfants se livraient à des activités s'inscrivant dans une perspective de distraction. Elles vendaient le fruit de leur expédition (poisson, noix de coco et autres fruits exotiques) pour se procurer de l'argent qui servait pour la bande. Ce numéraire était destiné à organiser des «parties» (des soirées récréatives par exemple) ou d'autres loisirs collectifs ou encore à préparer la rentrée scolaire.

Mais aujourd'hui, les données ont changé. Ainsi, en parcourant les rues de Libreville, on découvre des noix de

coco, des fagots de bois, des fruits de badamiers mis en bouteilles, des bouquets de fleurs, des chiots et même des objets d'art exposés le long du trottoir. Ce sont des enfants (et parfois des personnes âgées) qui se livrent à ce commerce occasionnel. D'autres enfants se lèvent tôt pour envahir les lieux publics : Aéroport, gare routière, Poste, Magasins, ministères, etc. Ils y guettent les clients pour leur offrir divers services (exemple : laver les parebrises de voitures, pousser les chariots contenant des provisions, surveiller les voitures en stationnement). Ils restent sur ces lieux pendant toute la journée jusqu'à la fermeture. Alors que certains rentrent chez eux, d'autres en revanche sont en permanence dans la rue. Ils dorment dans des endroits précaires : vieilles voitures, bâtiments et/ou maisons abandonné(e)s, sous des ponts, sous les tables d'étalage des commerçantes au marché...

Ces enfants, qui peuvent être qualifiés de *petits mendiants loqueteux* selon Pirenne (1990 : 3), sont identifiables par la misère qui les caractérise. Ils vivent dans des conditions d'hygiène corporelle, vestimentaire et alimentaire déplorables.

Mais d'où viennent ces enfants? Pourquoi sont-ils dans la rue? Qui sont-ils? Comment vivent-ils?

## 2. 2. Activités des enfants de la rue à Libreville

À partir des observations sur la vie quotidienne et de dix (10) entretiens menés auprès de quelques enfants de la rue indiquent qu'à Libreville, ces enfants de la rue sont essentiellement des sujets de sexe masculin âgés de 8 à 20 ans. Leur caractéristique commune est de partager les expériences de vie et de survie dans la rue. Les facteurs qui participent à ce phénomène sont l'exode rural, l'immigration, la déscolarisation, la rupture familiale, le chômage des parents, la pauvreté des parents et le développement anarchique de l'urbanisation. La plupart des enfants rencontrés sont issus de familles monoparentales où la mère est cheffe de famille. Ces enfants n'ont aucune activité fixe. Aux alentours des grands magasins, on les retrouve avant leur ouverture, à l'affût des premiers clients. Ces derniers sont abordés avec courtoisie, mais surtout avec obstination. Certains proposent de porter les sachets de provisions, de pousser les chariots, de garder ou laver les voitures des clients en contrepartie de quelques pièces de monnaie. D'autres préfèrent vendre des objets d'art (statuettes en bois ou en pierre de *Mbigon*) ou des bouquets de fleurs. Ceux qui sont présents à la gare routière constituent des «boys-chauffeurs» pour les taxis-bus. À l'aéroport de Libreville, ces enfants font office de «porteurs de bagages» des voyageurs du parking à la salle d'enregistrement et vice-versa. La finalité de toutes ces activités demeure la rémunération financière. Suivant la période du mois, ce revenu oscille entre 500 et 8000 FCFA par jour. Le «portage» et la vente d'objets d'art se placent en tête des activités les plus rémunératrices. L'argent ainsi gagné est investi dans la satisfaction des besoins divers. Se nourrir

et se vêtir représentent les premiers soucis de ces enfants livrés à la rue.

## Conclusion

Les «enfants de la rue» n'ont aucun avenir si l'on ne prend pas soin d'eux. Il serait judicieux que les services compétents effectuent leur travail afin d'assurer à ces enfants une meilleure santé et un mieux-être. Pour éviter à ces enfants de ruiner leurs vies, ils doivent, par exemple, être envoyés dans des structures adaptées où ils peuvent se sentir en sécurité, vivre dans un endroit propre avec des aliments hygiéniques à manger.

## Bibliographie

- Chanzal, J. (1979), *L'enfance délinquante*, Paris, PUF.  
 Lettre de la rue (1990), *Bulletin de suivi des activités «jeunes de la rue» Enda Tiers-Monde*, n° 6 mars. Dakar.  
 Pirenne, J. (1990), Mes fils de la rue à Addis-Abeba. *Union du lundi 30 avril et mardi 1<sup>er</sup> mai*, 3-5.  
 Poitou, D. (1985), La rue squattée en Afrique. *Annales de la Recherche Urbaine*, n° du 27 juillet.  
 Rapport (1987), Forum d'idées, *UNICEF*, n° 18.  
 Rapport (1992), La situation des enfants dans le monde «2000», *UNICEF*.

## **Recommandations aux auteurs**

Les fiches techniques, les articles de vulgarisation, les comptes rendus de lecture, les annonces d'événements scientifiques, les résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, les résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc. soumis au Bulletin des Sociétés Anciennes et contemporaines doivent respecter les règles suivantes :

- Le texte ne doit pas compter plus de 3 000 mots (titre, notes de bas de page, bibliographie et espaces compris).
- Le texte doit être formaté en Garamond 12 pt, interligne simple.
- Le texte doit compter quatre images et/ou tableaux au maximum.
- Les sources historiques doivent être insérées en note de bas de page dans le texte principal.
- Les fiches techniques et les articles de vulgarisation doivent comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Soumission**

Les contributions doivent être envoyées en version électronique uniquement à l'adresse suivante :

- [bulsac.irshgabon@gmail.com](mailto:bulsac.irshgabon@gmail.com)

### **Évaluation**

- Chaque article sera soumis à la révision anonyme de deux relecteurs. En cas de rapports contradictoires, un troisième relecteur sera sollicité.
- Les auteurs des articles retenus devront fournir dans un délai d'une semaine, après réception des avis d'acceptation, une version corrigée selon les indications des relecteurs, en cas d'acceptation des remarques et suggestions éventuelles.



## **Appel à contribution BULSAC n°9**

Le Bulletin des Sociétés Anciennes et Contemporaines (BULSAC) publiera son neuvième numéro en juin 2024. BULSAC valorise et promeut les travaux et les publications en histoire, en archéologie et en sciences connexes sous forme de fiches techniques, d'articles de vulgarisation, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Les contributeurs intéressés par la prochaine livraison du BULSAC doivent envoyer leurs propositions d'articles par e-mail à l'adresse suivante : [bulsac.irshgabon@gmail.com](mailto:bulsac.irshgabon@gmail.com).